

Exercices pratiques de légistique

Objectifs

- Expliquer en quoi consiste la légistique.
- Définir la notion de document administratif.
- Diagnostiquer les obstacles à la communication, c'est-à-dire être capable, à partir de documents administratifs, d'identifier les termes, les formulations pouvant être équivoques.
- Vulgariser les termes repris dans la loi relative à la motivation formelle des actes administratifs et donc de pouvoir donner des exemples concrets pour chaque article de la loi.
- «Charpenter» une délibération en se référant aux arrêts du Conseil d'État, des pouvoirs de tutelle et de la Cour constitutionnelle (maîtrise de la logique d'une motivation adéquate).
- A partir d'un contexte donné et d'un thème précis, présenter un projet de motivation cohérent et complet (fonds).
- Identifier les erreurs de forme dans une délibération donnée (maîtrise des recommandations légistiques).
- Rédiger une délibération à partir d'éléments juridiques et contextuels donnés (maîtrise des recommandations légistiques).
- A partir du contenu d'une délibération, rédiger une lettre administrative.

Connaissances préalables

1 → des connaissances de base dans la matière sont recommandées.

Cours conseillé.s au préalable :

- Introduction au C.D.L.D.
- Constitution et gestion d'un dossier administratif.

Volume horaire

20 heures.

Type de cours

Cours dispensés en journée et en soirée.

Agrément

Formation agréée de base, nécessitant la réussite de l'examen.

Gestionnaires
de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505

Sylvie Manette
+32 (65) 342 506

Vanessa Iserbyt
+32 (65) 342 515

hfea.cellulergb
@hainaut.be

